

Date de convocation : 02/11/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le sept novembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusée : Fanny MOURIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (pouvoir à Robert VALLAT) (2).

Absente : Nelly BEAULAIGUE (1).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Démolitions de deux propriétés JARDY et BLACHON : avenant 1.

DCM 20231107-6

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20220728-10 du 28 juillet 2022 attribuant le marché de la démolition de deux propriétés JARDY et BLACHON pour un montant total de 215 000 € HT soit 258 000 € TTC.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de signer un avenant de + 20 281.53 € HT (+9.43 %) qui concerne l'adaptation de certaines prestations au marché ainsi que l'ajout de prestations supplémentaires suite à l'évolution du projet (mise en œuvre de murs en pierres au lieu du béton + mise en œuvre d'enduit + contraintes techniques apparues en cours de chantier particulièrement sur l'état des parties enterrées des murs et stabilité des mitoyens).

Monsieur Le Maire présente le tableau récapitulatif suivant :

Montant du marché de travaux initial		Montant du marché avec l'avenant n°01	
215 000,00 €	HT	235 281,53 €	HT
43 000,00 €	TVA	47 056,31 €	TVA
258 000,00 €	TTC	282 337,84 €	TTC

AR Prefecture

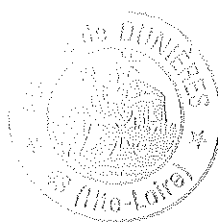
043-214300873-20231107-DCM20231107_6-DE
Reçu le 23/11/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise SD RTP pour un montant de 20 281.53 € HT ;
- Charge Monsieur Le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20231107-DCM20231107_6-DE
Reçu le 23/11/2023